

## ***Projet de conclusions finales, Conférence régionale de Kyiv, 24 septembre 2018***

### **1. Contexte de la réunion régionale**

Le Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas s'est réuni le 24 décembre 2018 à Kyiv, à l'invitation de la Verkhovna Rada d'Ukraine, pour sa deuxième réunion régionale de 2018, afin d'examiner le thème « **Plate-forme pour les politiques de coopération: rôle des associations des diasporas et synergies avec les autorités publiques** ».

### **2. Conclusions générales**

Les membres de diasporas peuvent apporter une contribution positive au développement de leur pays et communauté d'origine de diverses manières, notamment par la promotion et le transfert de leurs valeurs culturelles et démocratiques, de leurs normes et de leurs pratiques. Ils peuvent également faciliter l'intégration et le soutien des migrants dans leur pays d'arrivée en défendant leurs intérêts économiques, politiques, légaux et culturels, en les aidant à gérer des difficultés psychologiques liées aux barrières linguistiques, à la perte de leurs réseaux sociaux habituels, à l'incertitude juridique et à l'inégalité d'accès à l'assistance sociale.

Les autorités nationales peuvent tirer parti d'une étroite collaboration avec les associations de diasporas et devrait donc veiller à mettre en place les conditions nécessaires à une meilleure mobilisation de diasporas. Tous les pouvoirs publics de niveau national, régional et local, ainsi que les organisations internationales, devraient s'inspirer des bonnes pratiques et expériences en matière de renforcement des relations avec les associations de diasporas ; elles devraient également réaliser des évaluations périodiques et rigoureuses des stratégies de mobilisation des diasporas dans le but de promouvoir une culture de réflexion critique et de réformes constructives dans ce domaine.

### **3. Conclusions et recommandations thématiques des sessions de débats**

A l'issue des présentations des orateurs suivies de débats intenses, les membres du Réseau sont parvenus aux conclusions suivantes et ont formulé les recommandations ci-dessous:

- a. *Concernant le rôle des parlements dans le développement des bases juridiques nécessaires à la coopération avec les diasporas:*
  - les diasporas pourraient utilement être associées à l'élaboration des politiques, notamment en matière de citoyenneté ou concernant les droits économiques, sociaux et culturels des membres de diasporas;
  - les membres de diasporas pourraient bénéficier du droit d'élire un représentant au Parlement du pays d'origine dont ils sont ressortissants;
  - les dispositions du droit électoral concernant le vote depuis l'étranger, dont l'élargissement aux membres de la diaspora du vote par procuration, par correspondance et par voie électronique, devraient être simplifiées;
  - les auditions parlementaires sur des sujets liés aux diasporas pourraient être encouragées à promouvoir les échanges d'expériences et de bonnes pratiques;
  - les transferts de fonds devraient être encouragés par l'adoption de lois et politiques pour les faciliter et les réglementer, et par un recours à des technologies de pointe, en prévenant la double imposition et en créant un cadre législatif permettant d'utiliser efficacement ces transferts de fonds dans les secteurs d'investissement les plus efficaces.
- b. *Sous l'angle du rôle des gouvernements dans la création des conditions permettant aux diasporas d'apporter une plus grande contribution à leur pays d'origine*

- des données et informations sur les ressortissants installés à l'étranger pourraient être collectées, traitées et exploitées par les gouvernements pour élaborer des stratégies relatives aux diasporas;
- des institutions compétentes pour la diaspora pourraient être créées afin d'affirmer la volonté de l'État de mobiliser les diasporas dans les politiques nationales et de faciliter leur mise en œuvre;
- les ambassades et les consulats des pays d'origine pourraient être chargés de renforcer la confiance des diasporas et de les mobiliser grâce à des services spécifiques, des informations utiles et l'organisation d'une coopération ciblée;
- les institutions nationales concernées par les diasporas devraient être encouragées à coopérer avec les représentations des pays à l'étranger;
- les gouvernements pourraient élaborer des feuilles de route afin de favoriser la mobilisation des réseaux et associations de diasporas et d'organiser des réunions formelles et informelles avec les représentants des associations de diasporas, y compris en profitant des possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information;
- les gouvernements pourraient faire participer les membres des diasporas à la préparation et à la mise en œuvre de solutions aux situations de crise et d'urgence, ainsi que dans les opérations d'après-crise et de reconstruction;
- des politiques publiques pourraient encourager le retour définitif ou temporaire de membres de la diaspora dans leur pays d'origine afin de profiter des connaissances et des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger;
- les membres de diasporas de retour dans leur pays pourraient bénéficier d'avantages dans le domaine fiscal ou des retraites, ou d'autres incitations économiques;
- la circulation des membres de diasporas pourrait être facilitée par diverses mesures comme les visas à entrées multiples, des permis de séjour de longue durée, des droits d'entrée, etc.;
- la création d'entreprise par les diasporas pourrait être favorisée et encouragée par un accès aux informations sur les investissements, des règles douanières claires et des incitations à l'importation;
- les pays d'origine pourraient mettre en place un dispositif efficace de reconnaissance des diplômes et certificats d'études obtenus à l'étranger par les membres de diasporas.

*c. Concernant la coopération entre les collectivités territoriales et les associations de diasporas*

- les stratégies de développement élaborées au niveau local pourraient inclure des dispositions spécifiques visant à renforcer le lien entre les membres de diasporas et leurs communautés d'origine;
- les autorités locales pourraient promouvoir la participation de membres de diasporas à l'étranger aux discussions des politiques et décisions locales en diffusant des informations et en maintenant des contacts avec ces personnes et leurs associations;
- les autorités locales pourraient faciliter la participation des membres de diasporas au développement de leur communauté d'origine, notamment dans des domaines comme la création d'entreprise, l'éducation, le tourisme et les services sociaux;

- les autorités locales devraient renforcer les liens entre les membres de diasporas et leurs communautés d'origine par la promotion de l'organisation de manifestations culturelles et sociales;
- une boîte à outils en ligne pour les diasporas pourrait être créée afin d'aider les autorités locales à communiquer et à collaborer avec les membres de leur communauté à l'étranger;
- les collectivités locales pourraient coopérer avec leurs diasporas pour instaurer et assurer de bons accords de coopération transfrontalière, interterritoriale et entre villes.

#### **4. Election du nouveau coordinateur du Réseau**

Les membres du Réseau élisent Mme/M. X comme nouveau Coordinateur du Réseau parlementaire sur les politiques des diasporas. Ils remercient chaleureusement M. Andrea Rigoni pour son travail de Coordinateur du Réseau qu'il a assuré de septembre 2017 à septembre 2018.

#### **5. Autres décisions et remarques finales**

La réunion régionale examine et adopte les conclusions finales.

Les participants remercient la Verkhovna Rada d'Ukraine pour son invitation et son soutien organisationnel et la Confédération Suisse pour sa généreuse contribution, sans laquelle la création et les activités du Réseau n'auraient pas été possibles.

Les membres du Réseau invitent le Secrétariat à étudier, à la lumière des possibilités financières et à condition de disposer d'une invitation officielle d'un parlement national, la possibilité d'organiser la prochaine réunion régionale au printemps 2019.